

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2013

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 30 septembre 2013, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Huguette Drouin
Richard Pépin
Danielle Woolley

Johanne Béliveau
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant Denis Courte.

Monsieur Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire suppléant Denis Courte déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

13-09-189

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013**

13-09-190

Le maire suppléant Denis Courte fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2006 TEL QU'AMENDÉ**

13-09-191

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2006 tel qu'amendé, au courant du mois de septembre 2013, pour la somme de 2413.63 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5.2 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 TEL QU'AMENDÉ**

13-09-192

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 tel qu'amendé, au courant du mois de septembre 2013, pour la somme de 517.39\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 207 330.90 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3222 à 3251.

13-09-193

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
CHÈQUES ÉMIS EN SEPTEMBRE			
3217	HYDRO-QUÉBEC	372,56	ELECTRICITÉ CASERNE/BIBLIO: 193.34 \$ ÉLECTRICITÉ BUREAU: 179.22 \$
3219	HYDRO-QUÉBEC	146,84	ÉLECTRICITÉ BUREAU: JUIN
3220	HYDRO-QUÉBEC	242,73	ELECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
3221	BELL MOBILITÉ	136,14	FRAIS CELLULAIRES
TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN SEPTEMBRE		898,27	
3222	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	1 150,74	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
3223	BELL CANADA	131,67	FRAIS TELECOPIEUR
3224	HYDRO-QUÉBEC	481,02	ÉCLAIRAGE DES RUES
3225	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	332,34	ESSENCE
3226	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	146,74	LIVRES BIBLIOTHÈQUE
3227	PORTES DE GARAGE ST-JOVITE-MT-TREMBLANT	137,97	RÉPARATION PORTE DE LA CASERNE
3228	CORPORATION SUN MEDIA	119,58	AVIS RÈGLEMENT 296-2013
3229	L'IMPRIMEUR	247,20	COROPLAST - ECO-CENTRE
3230	CORPORATE EXPRESS (STAPLES ADVANTAGE)	200,39	FOURNITURES DE BUREAU
3231	CTI CHAISES ET TABLES INTERNATIONALES	396,67	CHARIOT POUR CHAISES
3232	ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	1 465,93	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RUE PRINCIPALE
3233	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	3 598,72	CAISSONS DE SÉCURITÉ - RUE PRINCIPALE & PRISE
3234	SOLMATECH	1 020,98	HONORAIRES PROFESSIONNELS - RUE PRINCIPALE
3235	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC.	442,65	PONCEAU - RUE PRINCIPALE
3236	PHOTOCOPIE ILLICO MONT-TREMBLANT	143,72	INFOGRAPHIE PHOTO ANCIENNE
3237	ROBERT GEFFROY	175,00	SERVICE D'INSPECTION DES BOUES
3238	ROBERT BERNIER	125,00	REMBOURSEMENT FRAIS DEMANDE DE DÉROGATION
3239	LAUZON SYLVAIN & DARVEAU JOSÉE	200,00	REMBOURSEMENT DÉPÔT SUR PERMIS DE CONSTRUCTION
3240	JEAN-PIERRE RAYMOND	50,00	ALLOCATION CCU 2013-09-25
3241	FRANCINE LAFOREST	50,00	ALLOCATION CCU 2013-09-25
3242	RITA TITLEY	50,00	ALLOCATION CCU 2013-09-25
3243	HUGUES JACOB	91,63	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3244	LUCIE CÔTÉ	161,68	FRAIS DE DÉPLACEMENT (MAI À SEPT.): 91.58\$ REMB. ACHAT CARTOUCHE D'ENCRE ET FORMULAIRES
3245	GABRIEL LAROSE-MARCOTTE	58,95	FRAIS DE DÉPLACEMENT
3246	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	24 465,19	NIVELAGE SECT. VERDURE: 517.39 \$, JACKRABBIT:172.46\$ NIVELAGE JACKRABBIT: 1264.73\$ (REMB. PAR DÉFI RALLYE) TRAVAUX SECTEUR LAC VERDURE (TECQ): 15,320.19\$ TRAVAUX LAC-EARL OUEST (TECQ): 6879.99\$ PONCEAU À ÊTRE REMB. PAR LE CITOYEN: 310.43 \$
3247	LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	6 169,73	INTÉRÊTS PRÊT CENTRE COMMUNAUTAIRE
3248	MINISTRE DES FINANCES	64 208,00	SERVICES DE LA SQ - 2E VERSEMENT
3249	ASPHALTE DESJARDINS	69 735,62	TRAVAUX RUE PRINCIPALE
3250	STEVEN LAROSE	2 317,46	CONGRÈS FQM
3251	Laurin Laurin	11 037,60	40% INSTALLATION DES BASES ROUTE 327
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 970,14	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 204,27	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	11 346,06	DÉPÔTS DIRECTS
TOTAL		207 330,92	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13-09-194

7. **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de septembre 2013.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe que la municipalité a procédé à la visite finale des travaux en présence des ingénieurs du groupe Laurence ainsi qu'avec les responsables chez Asphalte Desjardins inc. Quelques déficiences ont été notées et les correctifs acceptables par la compagnie seront effectués à l'été 2014 afin que la température soit idéale. Relativement aux lampadaires, il précise qu'une erreur s'est produite lors de l'envoi du gabarit d'installation. Le fabricant est sur le point d'envoyer des caissons pour adapter les bases auxdits lampadaires.

Danielle Woolley, conseillère responsable des loisirs et des communications, mentionne l'excellent travail de l'inspecteur en bâtiment relativement aux différentes actions portées contre les nuisances dans le secteur du lac Munich.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du Mont-Blanc, informe qu'elle poursuit son projet sur les photos d'antan.

Richard Tees, conseiller responsable de l'urbanisme, mentionne qu'il est déplorable que des citoyens du secteur du lac Verdure aient déposé des ordures sur les lieux de collecte de l'écocentre mobile avant la date prévue du 12 octobre prochain.

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, mentionne que certains travaux auront lieu dans le secteur du Mont-Blanc, sur le chemin Morgan et sur la rue Roger. De plus, il invite tous les citoyens lors de l'inauguration des nouveaux panneaux d'interprétation le 18 octobre prochain entre Amherst et le lac des Pins. L'invitation et tous les détails se retrouvent sur le site internet de la municipalité ainsi que sur Facebook.

9. **RÈGLEMENTATION ET URBANISME**

9.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2013 SUR L'INTÉGRATION DES NORMES CONCERNANT LE PARC RÉGIONAL DU CORRIDOR AÉROBIQUE**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

13-09-195

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 296-2013 sur l'intégration des normes concernant le parc régional du corridor aérobie. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9.2 **MANDAT – CONTRÔLE DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2013**

13-09-196

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité de mandater Robert Geffroy à titre d'inspecteur afin de procéder au mesurage des boues

relativement au règlement numéro 297-2013 sur le contrôle des vidanges de fosses septiques.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9.3 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 302-2013 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS AU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE POUR AUTORISER DES DÉPENSES**

Sujet reporté.

9.4 **ADOPTION DE LA NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Sujet Reporté.

9.5 **PROJET DE CONSTRUCTION – 27 RUE DE NEUCHÂTEL**

13-09-197

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 27 rue de Neuchâtel a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est favorable audit projet de construction;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité que le conseil approuve le projet de construction du bâtiment principal au 27 rue de Neuchâtel tout en respectant les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

10. **VOIRIE**

10.1 **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 13-08-167 EU ÉGARD AUX TRAVAUX DE PRÉPARATION D'UN TRONÇON DE LA RUE ROGER ET DU CHEMIN MORGAN (PROJETS : TECQ- 21-2013 ET TECQ- 22-2013)**

13-09-198

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté la résolution no 13-08-167 laquelle autorisait les travaux de préparation d'un tronçon de la rue Roger et du chemin Morgan (projets : TECQ- 21-2013 et TECQ- 22-2013), dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité d'amender la résolution no 13-08-167 afin d'ajouter les travaux de creusement de fossés et chargement pour les rues de Berne et de Lausanne, tel que prévu à la programmation TECQ-20-2013 (résolution 11-11-260).

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

11. **PERCEPTION DES TAXES MUNICIPALES– MANDAT AUX PROCUREURS**

11.1 **249 CHEMIN DU LAC-DU-BROCHET**

13-09-199

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu de mandater les procureurs de la municipalité pour procéder à la perception des taxes municipales eu égard à la propriété sise au 249 chemin du Lac-du-Brochet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11.2 88-90 RUE PRINCIPALE

13-09-200

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu de mandater les procureurs de la municipalité pour procéder à la perception des taxes municipales eu égard à la propriété sise au 88-90 rue Principale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

12. DEMANDE – RALLYE DÉFI 2014-2015-2016

Sujet reporté.

13. TENUE D'UN 5 À 7 POUR LES BÉNÉVOLES

13-09-201

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu d'autoriser la tenue d'un 5 à 7 pour les bénévoles, le 15 novembre 2013, au centre communautaire, en reconnaissance de leurs précieuses implications dans la communauté, pour la somme de 1,000 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14. VARIA

14.1 MISE EN VALEUR DU TPI NUMÉRO 7, SUR LE TERRITOIRE DE MONTCALM

13-09-202

CONSIDÉRANT que le projet TPI numéro 7 consiste principalement à mettre en valeur 88 hectares de peuplement feuillu ayant un potentiel acéricole dans la municipalité de Montcalm et par la même occasion, localiser les aménagements de voirie qui seront en mesure de répondre adéquatement au futur potentiel acéricole de ce secteur, soit :

- réaliser la construction d'un chemin forestier donnant accès au territoire;
- localiser l'aire d'empilement et les sentiers de débardage afin de recevoir les futures infrastructures acéricoles;
- désactiver les sentiers de débardage pour s'assurer d'un bon contrôle de la sédimentation, la remise en production des sentiers et l'accès au territoire pour la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu à l'unanimité que le conseil approuve la mise en valeur du TPI numéro 7 et mandate le directeur général à signer les documents afférents.

14.2 PANNES DE COURANT – PLAINTÉ À HYDRO-QUÉBEC

13-09-203

CONSIDÉRANT QUE le secteur de Weir connaît plusieurs pannes électriques sans raison apparente et encore plusieurs microcoupures de courant;

CONSIDÉRANT la résolution 13-01-29, laquelle demandait une amélioration du réseau à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens subissent des dommages, des inquiétudes et des appréhensions devant l'instabilité du réseau électrique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE sur ledit territoire plusieurs coupures d'électricité sont subites, lesquelles apportent plusieurs dommages aux appareils domestiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau et résolu de demander, une fois de plus, à Hydro-Québec de procéder à l'amélioration de son réseau d'électricité et des services offerts dans le secteur de Weir.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Johanne Béliveau, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

Denis Courte, maire Suppléant

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Courte, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

13-09-204